

Séance du 11 décembre 2023

Date : 11/12/2023

Numéro : 38/2023

Afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Présents : 14

Absents excusés : 3

Absents non excusés : 2

Retard : 0

Pouvoirs : 2

Pris part à la délibération : 16

DATE DE LA CONVOCATION

05/12/2023

DATE D’AFFICHAGE

15/12/2023

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le 15/12/2023

ID : 071-217101708-20231211-38_2023-DE



L’an deux mille vingt-trois, le onze décembre à Dix-neuf heures et zéro minute,

Le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Sous la présidence de : Madame Marie-Claire DILLY.

Présents : Mmes Isabelle BREUER, Fernande HELENA, Claudie JOBARD, Christiane DEBATTY, Florence GALVAING, Pascale PERIER, Mrs José DE SOUSA, Philippe CATEL, Daniel SUBIRANIN, Guy CONON, Patrick CHARLES, Gérald NEVORET, Maurice NAIGEON.

Absents excusés : Mme Manon JOLIVET, Mrs François MAUCHAND, Laurent VAN ASSEL.

Absents non excusés : Mme Zelda PARMENTELAT, Mr Jean-Baptiste COUTACHOT.

Pouvoirs : M. François MAUCHAND a M. José DE SOUSA
Mme Manon JOLIVET a M. Maurice NAIGEON

Retard : aucun

Secrétaire de séance : Mme Isabelle BREUER

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

FINANCES – FONDS LEADER – AMÉNAGEMENT RUE NEUVE HERNEST HUMBERT

Mme La Maire expose au Conseil Municipal que le projet d’aménagement de la Rue Neuve Ernest HUMBERT a pour objectif :

- De créer et organiser un espace de circulation partagé entre les usagers de la rue
- D’aménager et de sécuriser un itinéraire pour les piétons, les cyclistes et les personnes à mobilité réduite
- De réaliser des revêtements privilégiant l’infiltration et la récupération des eaux pluviales
- De gérer les eaux pluviales par la création de noues et la perméabilisation des sols
- De participer à la limitation de la création d’îlots de chaleurs par la plantation d’arbres et d’arbustes, de créer des zones d’ombre, de favoriser la biodiversité

Le projet s’inscrit dans le programme européen LEADER 2023/2027 qui vise à soutenir le développement des territoires ruraux vers un développement durable.

La Région BFC, autorité de gestion, a la responsabilité du pilotage et de l’instruction des demandes LEADER.

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le 15/12/2023

ID : 071-217101708-20231211-38_2023-DE



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet d'aménagement et de renaturation de la Rue Neuve Ernest HUMBERT,
- **SOLLICITE** une subvention de l'Union Européenne auprès du Syndicat Mixte du Chalonnais et de son Groupe d'Action Locale, dans le cadre du programme **LEADER 2023-2027**,
- **SOLLICITE** une **aide de la Région** au titre de la contrepartie **LEADER**,
- **AUTORISE** l'autofinancement à appeler en contre partie du LEADER, qui pourra être majoré, le cas échéant,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES		RESSOURCES	
Nature	Montant (€ HT)	Nature	Montant (€)
Travaux	232 272,07	LEADER	104 000,00
MOE	12 465,50	Région BFC	26 000,00
		Etat (fonds vert)	35 789,00
		Grand Chalon (FAPC)	30 000,00
		Autofinancement	48 948,571
TOTAL	244 737,57		244 737,56

- **AUTORISE** Mme La Maire à engager toutes les démarches nécessaires, à prendre toutes décisions et à signer tout document dans ce cadre, dans la limite des crédits inscrits au budget.

POUR EXECUTION CONFORME,

Certifié Exécutoire,

Le Maire, Claire DILLY.

